

atlantic'eau
le public de l'eau potable



ACTUALITÉS

Votre activité professionnelle est-elle affectée par la crise Covid-19 ?

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EST AFFECTÉE PAR LA CRISE COVID-19 ?

Atlantic'eau est mobilisé pour vous accompagner dans la mise en œuvre des mesures relatives au paiement des factures d'eau prévues dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire et de ses différents textes d'application.

Mis en ligne le 28 avril 2020

La crise sanitaire que nous traversons engendre des répercussions financières pour nombre d'entreprises. Pour les aider à faire face à cette situation, l'État a mis en place un fond de solidarité et prévoit des mesures d'assouplissement relatives au paiement de certaines factures.

Service public de l'eau potable, atlantic'eau est mobilisé pour faciliter le report de paiement des factures d'eau (sans frais ni pénalités) prévu dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire et de ses différents textes d'application.

Erdre & Gesvres, en charge du développement économique, accompagne les entreprises du territoire et les renseigne sur les démarches nécessaires pour bénéficier du report de paiement de leurs factures d'eau.

Vous trouverez sur le site internet d'Atlantic'eau toutes les informations utiles et la marche à suivre.

<https://www.atlantic-eau.fr/mag/votre-activite-professionnelle-est-affectee-par-la-crise-covid-19>



RETOUR À LA LISTE





Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h